

# Bulletin de **LIAISON** de la Communauté métropolitaine de Québec

Volume 1 • Numéro 3 | Le 16 juin 2004

## VISION STRATÉGIQUE

### La CMQ adopte son projet d'énoncé de vision stratégique

Fruit d'un travail colossal de cueillette d'informations, de discussions et d'échanges au sein des commissions permanentes de la CMQ et de nombreuses consultations avec ses partenaires municipaux et publics, le projet d'énoncé de vision stratégique de la CMQ a été adopté lors de la séance du conseil du 27 mai dernier. Structurée autour de quatre grandes questions – où sommes-nous? – où allons-nous? – où voulons-nous aller? – et comment voulons-nous y aller? – l'élaboration de la vision a donné lieu à la production de deux documents. Le premier porte sur l'état de situation et les tendances. On y retrouve les principales données sur chacun des thèmes de la vision. Il contient les renseignements statistiques qui sauront répondre aux questions de tous les partenaires. Dans le second document, la CMQ présente un diagnostic résultant de ses analyses ainsi que la vision qu'elle perçoit pour l'avenir de la région, le tout concrètement articulé autour d'énoncés explicatifs et de défis. Rappelons que ces défis ont également fait l'objet d'un consensus lors du forum tenu par la CMQ en novembre 2003. Le projet d'énoncé peut être consulté sur le site Internet de la CMQ.

## VISION STRATÉGIQUE

### La CMQ annonce la tenue de consultations publiques

Suite à l'adoption par le conseil de son projet d'énoncé de vision stratégique, la CMQ doit, conformément à la loi, soumettre ce projet à une consultation publique. En vue de cette consultation, la CMQ a créé une commission consultative ayant pour mandat d'entendre les commentaires et opinions des personnes et organismes intéressés et de faire rapport au conseil. Les présidents des quatre commissions existantes ont été nommés d'office pour siéger sur cette commission consultative; ce sont MM. Michel Giroux, qui agira également à titre de président de la commission, Guy Poirier, Jacques Joli-Cœur et Alain Lemaire. Par ailleurs, les vice-présidents des mêmes commissions ont été nommés comme membres substitués de la commission consultative; il s'agit de madame Danielle Roy-Marinelli, MM. Pierre Brochu, Denis Giguère et Gilles Bolduc. Les dates, heures et lieux exacts pour la tenue des séances de consultation seront déterminés d'ici quelques semaines.

## PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### La CMQ se prononce sur la Loi 102

La CMQ a adopté une résolution visant à signifier au ministre de l'Environnement du Québec son insatisfaction quant au projet de règlement pour l'application de la Loi 102 sur la « Récupération et valorisation de matières résiduelles – Compensation pour les services municipaux fournis » publié le 24 mars dernier dans la Gazette officielle du Québec. Ce règlement est l'outil proposé pour financer la collecte sélective et propose de rembourser aux municipalités 50 % des coûts nets. Cependant compte tenu des frais de gestion et des nombreuses exceptions, ce qui nous est proposé n'est même pas un véritable 50 %. La CMQ a transmis ses commentaires au ministre et entrepris une démarche commune avec la CMM et l'UMQ afin de signifier clairement l'intention d'obtenir 100 %. Le communiqué conjoint peut être consulté sur le site Internet de la CMQ.

## PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### La commission dépose son rapport

Le 27 mai dernier, la Commission consultative sur le projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord a déposé son rapport au conseil.

Me Pierre Coderre a présidé les travaux de cette commission indépendante formée de Madame Yseult Roy-Raby, représentante du milieu communautaire, de Madame Claire Boulé, représentante du milieu des affaires, de Madame Claire Barry, représentante du milieu syndical et de Monsieur André Stainier, représentant du milieu de la protection de l'environnement.

Le rapport fait état des préoccupations et des propositions du public. Plus de 300 personnes ont assisté aux soirées d'information et de consultation et 56 mémoires ont été déposés et entendus. La commission souligne que les séances publiques se sont déroulées dans un climat très positif et que le public a manifesté sa satisfaction relativement au processus de consultation. La Commission retient en premier lieu que le projet soumis à la consultation publique est reçu comme un bon plan, globalement satisfaisant pour le public. Les audiences ont fait ressortir que la population est non seulement prête à faire face aux défis posés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles mais qu'elle souhaite même se donner une perspective à plus long terme, pour le bénéfice des générations futures.

En conclusion de son rapport, la Commission attire l'attention de la CMQ sur certains aspects qui se dégagent des consultations et indique que le public consulté souhaite que son PGMR soit orienté dans le sens d'une gestion axée prioritairement sur la valeur de ressources des matières résiduelles. Cela constitue un encouragement à faire le maximum d'efforts et à consacrer les moyens et les ressources nécessaires pour garantir l'atteinte des objectifs fixés pour 2008. En bref, la Commission propose à la CMQ de saisir l'opportunité du PGMR élaboré pour la partie nord de son territoire pour offrir aux municipalités et à la population un projet mobilisateur de gestion environnementale des matières résiduelles axé sur les ressources.

## SITE INTERNET DE LA CMQ

Mise en ligne officielle le 5 mai 2004

Ça y est; nous l'annonçons depuis quelque temps et c'est maintenant chose faite ! Le site Internet de la CMQ est maintenant en ligne ! Vous pouvez venir nous visiter au [www.cmquebec.qc.ca](http://www.cmquebec.qc.ca)

Premier site Internet métropolitain à voir le jour dans la région, le site de la CMQ contient une foule de renseignements des plus intéressants pour les personnes désirant en savoir plus sur des dossiers comme l'aménagement du territoire, l'environnement, le développement économique, la vie culturelle, sociale, etc., et ce, tant pour la Rive-Sud que la Rive-Nord. Afin d'ajouter un complément d'information, nous n'avons pas hésité à y inclure un nombre impressionnant de cartes et de tableaux, rendant ainsi la navigation passionnante en plus d'être des plus instructive !

Vous trouverez également une foule de renseignements sur chacune des municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Québec (prenez note cependant que le site est en constante évolution et que la cueillette de renseignements n'est pas complétée; elle le sera au fil des jours qui viennent).

Également sur ce site, toutes les publications, procès-verbaux et documents divers sont disponibles pour votre information.

Bien entendu, toutes vos suggestions et commentaires sont les bienvenus. N'hésitez pas à nous communiquer vos impressions !

## RCI MÉTROPOLITAIN

La modification demandée par la CMQ en vigueur depuis le 30 avril

La CMQ a procédé, lors de l'ajournement de la dernière séance de son conseil, le 1<sup>er</sup> avril dernier, à l'adoption d'un règlement modifiant le RCI 2003-10 portant sur la zone agricole provinciale, adopté le 19 juin 2003.

La modification vise essentiellement à permettre, à l'intérieur de bandes de profondeur de 75 mètres de certains cours d'eau, en amont d'une prise d'eau potable, l'épandage de certains engrais minéraux correspondant à la norme ISO 8157 et qui sont sans impact sur la qualité bactériologique de l'eau lorsqu'ils sont utilisés selon les dispositions du règlement provincial sur les exploitations agricoles. Rappelons que le premier RCI prohibait l'utilisation de quelque fertilisant que ce soit dans cette bande riveraine dans le but de protéger les cours d'eau de toute contamination de source bactériologique.

La CMQ est déterminée à travailler avec le monde agricole dans ce dossier et cette modification fait suite à de nombreuses discussions avec ses représentants. La problématique agriculture/rivières/eau potable touche toutes les régions du Québec; la recherche de solutions durables passe nécessairement par un partenariat gouvernement/monde agricole/milieu municipal et c'est dans cette direction que la CMQ entend travailler.

Ainsi donc, la CMQ continue d'examiner avec ses partenaires des pistes de solution qui sauront satisfaire à la fois la volonté des gouvernements d'assurer l'approvisionnement en eau potable de qualité à tous ses citoyens ainsi que la nécessité, pour les agriculteurs concernés, d'exploiter leur propriété agricole d'une façon efficace et rentable, tout en tenant compte des priorités environnementales.

Parmi les préoccupations qui demandent à être examinées, notons deux études à paraître sous peu concernant la définition des cours d'eau et fossés ainsi que la problématique de l'épandage en bordure des cours d'eau.

## LA CMQ

La Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) regroupe 26 municipalités comptant une population totale approchant les 700 000 habitants. En plus de Québec et de Lévis, son territoire comprend les municipalités régionales de comté de La Jacques-Cartier, de L'Île-d'Orléans et de La Côte-de-Beaupé. Ses compétences obligatoires touchent principalement à l'aménagement du territoire, au développement économique et à la gestion des matières résiduelles. Les affaires de la Communauté sont administrées par un conseil formé de 17 élus municipaux et par un comité exécutif de cinq membres.



**Communauté  
métropolitaine  
de Québec**

**Bâtir. Dans un même esprit.**

Pour abonner un collègue, modifier un abonnement, recevoir la version électronique de ce Bulletin ou en commenter le contenu, veuillez vous adresser à : Bulletin de liaison, CMQ, 1130 route de l'Église, Sainte-Foy (Québec), G1V 4X6, par télécopieur au (418) 641-6545 ou par courriel à [info@cmquebec.qc.ca](mailto:info@cmquebec.qc.ca).

**[www.cmquebec.qc.ca](http://www.cmquebec.qc.ca)**